

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant LE CARREFOUR COMMUNAUTAIRE BEAUSOLEIL INC.	Numéro de permis 2014604	Date d'inspection Le 22 août 2024	
Nom de l'établissement Les Voyageurs		Numéro de téléphone (506) 627-4125	
Adresse 300 Beaverbrook Road Miramichi NB E1V 1A1			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Venessa Sullivan		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
--	-----------	--------------------------------	-------------------------------------

<p>Commentaires généraux</p> <p>Visite à l'établissement a été compléte le 29 février 2024 dans le cadre d'une inspection de renouvellement. Aucun enfant n'est inscrit à la halte présentement; alors aucun ratio n'a été pris.</p> <p>Une inspection pour vérifier le ratio, la routine quotidienne, les activités quotidiennes ainsi que l'orientation des enfants sera complétée lorsqu'il aura des enfants d'inscrits au permis et que ces derniers sont présents.</p> <p>La garderie éducative répond aux exigences de la Loi Service à la petite enfance et ses règlements sur les permis. Le permis est recommandé.</p>
---

original signé par  
Venessa Sullivan

Le 22 août 2024

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Date

original signé par  
Alda Poirier

Le 22 août 2024

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date